



REGLEMENT

« OMAHA BEACH OUTDOOR »

7^{ème} édition

Samedi 20 et Dimanche 21 août 2016

Eolia Normandie
Centre de Pleine Nature d'Omaha Beach

www.eolia-normandie.com / www.omaha-beach-outdoor.com

Sommaire

1. Généralités	4
1.1 Organisateur	4
1.2 Engagement et déontologie Eco-citoyenne	4
1.3 Assurance et responsabilité civile	4
1.4 Droit à l'image	4
1.5 Cas de force majeure.....	4
2. Les Trails	5
2.1 Présentation des épreuves.....	5
2.2 Catégorie d'âge des participants	5
2.3 Parcours.....	5
2.4 Programme horaire	5
2.5 Conformité médicale	6
2.6 Enregistrement des coureurs	6
2.7 Limitation des places	7
2.8 Droits de participation.....	7
2.9 Retrait des dossards	7
2.10 Port du dossard	7
2.11 Ravitaillement.....	7
2.12 Chronométrage	8
2.13 Barrière horaire	8
2.14 Classements et résultats	8
3. Les Randonnées Pédestres	9
3.1 Présentation des épreuves.....	9
3.2 Catégorie d'âge des participants	9
3.3 Parcours.....	9
3.4 Programme horaire	9
3.5 Enregistrement des randonneurs.....	9
3.6 Limitation des places	10
3.7 Droits de participation.....	10
3.8 Ravitaillement.....	10
3.9 Classements et résultats.....	10
4. Le Longe Côte	11

4.1	Présentation des épreuves.....	11
4.2	Catégorie d'âge des participants.....	11
4.3	Parcours.....	11
4.4	Programme horaire.....	11
4.5	Conformité médicale.....	12
4.6	Enregistrement des coureurs.....	12
4.7	Limitation des places.....	12
4.8	Droits de participation.....	12
4.9	Retrait des dossards.....	13
4.10	Port du dossard.....	13
4.11	Ravitaillement.....	13
4.12	Chronométrage.....	13
4.13	Classements et résultats.....	13
5.	La Marche Nordique.....	14
5.1	Présentation des épreuves.....	14
5.2	Catégorie d'âge des participants.....	14
5.3	Parcours.....	14
5.4	Programme horaire.....	14
5.5	Conformité médicale.....	14
5.6	Enregistrement des marcheurs nordiques.....	15
5.7	Limitation des places.....	15
5.8	Droits de participation.....	15
5.9	Retrait des dossards.....	15
5.10	Port du dossard.....	16
5.11	Ravitaillement.....	16
5.12	Chronométrage.....	16
5.13	Classements et résultats.....	16

1. Généralités

1.1 Organisateur

« Omaha Beach Outdoor » est une manifestation sportive de courses à pied nature (trail running), de randonnées pédestres, de marche aquatique côtière (longe côte), de marche nordique, VTT, Fat Bike et Sea Running ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, organisée par Le Centre de Pleine Nature d'Omaha Beach (Eolia Normandie), association loi de 1901 sous l'égide de l'Intercommunalité de Trévières.

1.2 Engagement et déontologie Eco-citoyenne

L'inscription à « Omaha Beach Outdoor » implique la connaissance et l'acceptation du règlement. Elle implique le respect de l'environnement et de la nature (règles ad hoc), notamment à l'occasion du passage sur les espaces naturels empruntés lors des différentes épreuves. Par ailleurs, l'organisateur se réserve le droit d'exclure tout concurrent qui ne respecterait ledit règlement.

1.3 Assurance et responsabilité civile

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF. Il décline toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur) ou en cas de vol.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

1.4 Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

1.5 Cas de force majeure

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne serait effectué.

2. Les Trails

2.1 Présentation des épreuves

Les épreuves de trail se déroulent sur sentiers, chemins, plage, routes et vélo route balisés, courues sur quatre parcours de 7, 14, 28 avec départ et arrivée face au monument des « Braves » de Saint Laurent sur Mer (14 – Calvados). Les épreuves 7, 14 et 28 kms se courent en solo.

Les distances pourront varier en fonction des contraintes organisationnelles liées à l'usage des chemins et sentiers empruntés. Le rassemblement des coureurs aura lieu au village de la manifestation de Saint Laurent sur Mer. Toutes les informations concernant la manifestation notamment le présent règlement et les cartes des épreuves seront affichées au PC Course à Saint-Laurent sur Mer.

2.2 Catégorie d'âge des participants

- Trail 28 kms : à partir des espoirs (nés en 1996 et avant)
- Trail 14 kms : à partir des cadets (nés en 2000 et avant)
- Trail 7 kms : à partir des cadets (nés en 2000 et avant)

2.3 Parcours

Les parcours sont conformes au « règlement des courses Hors Stade 2016 » et au « Manuel Pratique de l'organisateur 2016 » (documents FFA).

Les parcours des courses pédestres sont constitués d'espaces de sable sur la plage, de chemins de randonnées, de chemins de terre en plaine et sous-bois, de traversées d'ouvrage d'art (ponts / passerelles /escaliers), de passages le long de petits ruisseaux et de baches d'eaux sur la plage, de traversées de champs et quelques chemins, ou traversées de routes à revêtement bitumineux représentant moins de 15 % de la surface totale de chaque épreuve.

Un dénivelé positif de l'ordre de 700 mètres est constaté sur l'épreuve de trail de 28 kms. L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les tracés des parcours qui pourraient être constitués d'une ou plusieurs boucles d'un même parcours.

2.4 Programme horaire

Tous les départs et arrivées seront donnés et jugés face au monument « Les Braves » à Saint Laurent sur mer (14 - Calvados) :

- Départ de l'épreuve Trail 28 kms : dimanche 21 août 2016 à 9h30
- Départ de l'épreuve Trail 14 kms : dimanche 21 août 2016 à 9h45
- Départ de l'épreuve Trail 7 kms : dimanche 21 août 2016 à 10h00

Un décalage des horaires de départ est possible jusqu'au dernier moment en fonction de la marée et de la hauteur d'eau afin de pouvoir permettre le passage des coureurs sur la plage lors des départs.

Les remises des prix des épreuves de trail auront lieu 45 minutes au plus tard à l'issue de toutes les arrivées au village de la manifestation à Saint Laurent sur Mer (14 - Calvados).

2.5 Conformité médicale

Chaque concurrent aux trails devra fournir un certificat médical de moins d'un an indiquant la non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition. Seuls les originaux ou les photocopies (certifiées conformes et signées par le coureur) sont acceptés. Tous les coureurs possédant une licence sportive à jour à un club affilié à la FFA, à l'UFOLEP (section athlétisme), la FFSGT (section athlétisme), ou la Fédération Française de Triathlon, FFCO, FFPM, UNSS UGSEL n'auront pas besoin de présenter un certificat médical : ils fourniront une photocopie de leur licence et présenteront au plus tard au moment du retrait des dossards leur licence.

Chaque concurrent devra avoir avec lui un document A4 présentant les traitements médicaux en cours et les contre-indications. Ce document sera à la disposition du médecin en cas de nécessité.

L'organisateur décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard et tout coureur sans dossard n'est pas autorisé par l'organisateur à prendre le départ.

La médicalisation et la sécurité de l'épreuve seront assurées par l'organisateur conformément au règlement des courses hors stade et à l'esprit du « guide de l'organisation des trails 2016 ».

2.6 Enregistrement des coureurs

Les dossiers d'inscription ne seront valides et le participant définitivement enregistré que s'ils sont complets et réceptionnés par l'organisation dans les délais suivants :

- Pour le transfert du dossier par voie postale : jusqu'au 16 août 2016 (cachet de la poste faisant foi)
- Pour l'enregistrement en ligne sur le site internet de la manifestation jusqu'au 20 août 2016 minuit

Est considéré complet le dossier comprenant la fiche d'inscription avec toutes les mentions obligatoires, l'original du certificat médical ou sa copie (si transmission via internet) ou la copie de la licence fédérale, le règlement du droit de participation par chèque ou espèce.

A défaut, les dossiers sont considérés comme incomplets et les participants non enregistrés. Ces derniers devront compléter leur dossier au plus tard le dimanche 21 août 2016 1 heure avant le départ de l'épreuve sur le village de la manifestation à Saint Laurent sur Mer (Calvados - 14).

Un complément de droit de 2 euros sera dû pour tout participant non enregistré (pour cause de dossier incomplet) à la date du 20 août 2016 minuit.

2.7 Limitation des places

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée et sont limitées comme suit :

- Epreuve Trail 28 kms : 500 personnes
- Epreuve Trail 14 kms : 500 personnes
- Epreuve Trail 7 kms : 300 personnes

2.8 Droits de participation

Pour participer à la manifestation chaque coureur doit acquitter un droit d'inscription dont le montant est fixé comme suit :

- Epreuve Trail 28 kms : 20 €
- Epreuve Trail 14 kms : 15 €
- Epreuve Trail 7 kms : 10 €

Pour les inscriptions et confirmation ayant lieu après le 19 août 2016 minuit, un droit supplémentaire de 2 euros sera demandé par inscription.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

2.9 Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer au village de la manifestation à Saint-Laurent sur Mer

- Le samedi 20 août 2016 de 10h00 à 19h00
- Le dimanche 21 août 2016 au plus tard 30 minutes avant le départ de l'épreuve

2.10 Port du dossard

Le port du dossard est obligatoire sur la poitrine ou la taille, et ne peut en aucune manière que ce soit être modifié, réduit de taille, partiellement visible.

2.11 Ravitaillement

Les participants aux épreuves de trail évoluent en semi autosuffisance notamment en ce qui concerne les ravitaillements solides et liquides. L'organisateur met à leur disposition un dispositif de ravitaillements solides et liquides, et un dispositif secours conforme au « guide de l'organisateur des Trails 2016 ».

L'emplacement et le nombre des dispositifs « Ravitaillement des Participants » et « Secours au Participants » sont décrits sur la carte des épreuves qui sera affichée au PC Course sur le village de la manifestation à Saint Laurent sur Mer (14 - Calvados).

2.12 Chronométrage

Le chronométrage des épreuves de trail s'effectuera via une puce électronique individuelle mise à votre disposition au moment du retrait des dossards. Cette puce sera à porter sur soi pendant la course et sera à positionner selon les indications du chronométreur. En cas d'abandon ou de non-participation, la puce devra être remise au plus vite à l'organisation avec le dossard du coureur.

2.13 Barrière horaire

Sur l'épreuve du Trail 28 kms, les concurrents devront avoir atteint le poste de contrôle du kilomètre 22,5 avant l'heure limite. Cette heure limite est fixée à 3h10 après le départ officiel de la course.

Sur l'épreuve du 56 kms, l'heure limite est fixée à 6h30 après le départ de l'épreuve.

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant cette heure limite. Tout concurrent arrivant après l'heure limite sera mis hors course par l'organisation : le concurrent devra remettre son dossard à l'organisation et sera redirigé en dehors du parcours (le kilomètre 22,5 étant à proximité du village officiel).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après **avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.**

2.14 Classements et résultats

Pour chaque épreuve, seront classés les trois premiers participants au scratch et les trois premiers participants de chaque catégorie FFA, en distinguant hommes et femmes.

Un classement spécial sera établi dans le cadre du « Challenge Intercommunal de Trévières » pour les coureurs inscrits dans les équipes communales de l'Intercommunalité de Trévières.

Des médailles seront distribuées aux vainqueurs. Un lot sera remis à chaque participant.

3. Les Randonnées Pédestres

3.1 Présentation des épreuves

Les randonnées pédestres se déroulent sur sentiers, chemins, plage et vélo route balisés, sur deux parcours de 7 et 14 kms avec départ et arrivée face au monument des « Braves » de Saint Laurent sur Mer (14 – Calvados).

Les distances pourront varier en fonction de contraintes organisationnelles liées à l'usage des chemins et sentiers empruntés. Le rassemblement des randonneurs aura lieu au village de la manifestation de Saint Laurent sur Mer. Toutes les informations concernant la manifestation notamment le présent règlement et les cartes des parcours seront affichées au PC Course à Saint-Laurent sur Mer.

3.2 Catégorie d'âge des participants

Les randonnées pédestres sont ouvertes à toutes les catégories d'âge. Chaque randonneur mineur devra présenter une autorisation parentale pour participer.

3.3 Parcours

Les parcours des randonnées pédestres sont constitués d'espaces de sable sur la plage, de chemins de randonnées, de chemins de terre en plaine et sous-bois, de traversées d'ouvrage d'art (ponts / passerelles /escaliers), de passages le long de petits ruisseaux et de bâches d'eaux sur la plage, de traversées de champs et quelques chemins, ou traversées de routes à revêtement bitumineux représentant moins de 15 % de la surface totale de chaque tracé.

3.4 Programme horaire

Tous les départs et arrivées seront donnés face au monument « Les Braves » à Saint Laurent sur mer (14 - Calvados) :

- Départ de la Rando 14 kms : dimanche 21 août 2016 à 14h00
- Départ de la Rando 7 kms : dimanche 21 août 2016 à 14h00

Un décalage des horaires de départ est possible jusqu'au dernier moment en fonction de la marée et de la hauteur d'eau afin de pouvoir permettre le passage des randonneurs sur la plage lors des départs.

3.5 Enregistrement des randonneurs

Les dossiers d'inscription ne seront valides et le participant définitivement enregistré que s'ils sont complets et réceptionnés par l'organisation dans les délais suivants :

- Pour le transfert du dossier par voie postale : jusqu'au 16 août 2016 (cachet de la poste faisant foi)

- Pour l'enregistrement en ligne sur le site internet de la manifestation jusqu'au 20 août 2016 minuit

Est considéré complet le dossier comprenant la fiche d'inscription avec toutes les mentions obligatoires et le règlement du droit de participation par chèque ou espèce.

A défaut, les dossiers sont considérés comme incomplets et les participants non enregistrés. Ces derniers devront compléter leur dossier au plus tard le dimanche 21 août 2016 sur le village de la manifestation à Saint Laurent sur Mer (Calvados - 14).

Un complément de droit de 2 euros sera dû pour tout participant non enregistré à la date **du 18 août 2016** minuit.

Les inscriptions sur place pour les randonnées seront possibles le dimanche 21 août 2016, sous réserve de places disponibles, moyennant le droit de 2 euros complémentaires.

3.6 Limitation des places

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée et sont limitées à 200 personnes pour l'ensemble des randonnées pédestres.

3.7 Droits de participation

Pour participer à la manifestation chaque randonneur pédestre doit acquitter un droit d'inscription dont le montant est fixé comme suit :

- Rando 14 kms : 5 €
- Rando 7 kms : 5 €

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

3.8 Ravitaillement

Les participants aux randonnées pédestres évoluent en autosuffisance notamment en ce qui concerne les ravitaillements solides et liquides. L'organisateur met à leur disposition un dispositif de ravitaillement solide et liquide à l'arrivée.

3.9 Classements et résultats

Les randonnées pédestres ne sont pas chronométrées et ne font pas l'objet d'un classement. Un lot sera remis à chaque participant.

4. Le Longe Côte

4.1 Présentation des épreuves

« Omaha Beach Outdoor » réunit 3 épreuves compétitives conformes au code des courses établis par l'association nationale « Sentiers Bleus » et la Fédération Française de Randonnée.

Les 3 épreuves sont des épreuves chronométrées de longe côte - marche aquatique côtière se déroulant aux alentours du Monument « Les Braves » de Saint-Laurent sur Mer (14 – Calvados).

Les épreuves Longe Côte 100 m et 500 m se déroulent en solo, avec un classement homme/femme. L'épreuve Longe Côte 1000 m se déroule en équipe masculine ou féminine composée de 3 concurrents (tierce).

Des épreuves dites « sélectives » seront organisées le samedi matin. Elles donneront lieu à un classement qui définira les qualifiés de la finale se déroulant l'après-midi.

L'usage de la pagaie n'est pas obligatoire. Le port du shorty ou d'une combinaison est imposé. Tous les types de chaussures sont cependant acceptés.

4.2 Catégorie d'âge des participants

- Longe Côte 100 m : à partir des juniors (nés en 1998 et avant)
- Longe Côte 500 m : à partir des juniors (nés en 1998 et avant)
- Longe Côte 1000 m : à partir des juniors (nés en 1998 et avant)

4.3 Parcours

L'épreuve Longe Côte 100 m est une boucle dont les bouées de virage sont distantes de 50 m.

L'épreuve Longe Côte 500 m est une boucle dont les bouées de virage sont distantes de 250 m, à effectuer une seule fois.

L'épreuve Longe Côte 1000 m est une boucle dont les bouées de virage sont distantes de 250 m, à effectuer donc deux fois.

4.4 Programme horaire

Tous les départs et arrivées seront donnés face au monument « Les Braves » à Saint Laurent sur mer (14 - Calvados) :

Epreuves sélectives :

- Départ du Longe Côte 100 m : samedi 20 août 2016 à 9h00
- Départ du Longe Côte 500 m : samedi 20 août 2016 à 09h30
- Départ du Longe Côte 1000 m : samedi 20 août 2016 à 10h00

Un échauffement en groupe sera proposé aux participants dans un espace dédié 30 minutes avant le début de chaque épreuve de longe côte.

Finales :

- Départ du Longe Côte 100 m : samedi 20 août 2016 à 14h30
- Départ du Longe Côte 500 m : samedi 20 août 2016 à 15h30
- Départ du Longe Côte 1000 m : samedi 20 août 2016 à 16h00

4.5 Conformité médicale

Chaque concurrent aux épreuves de longe côte devra fournir un certificat médical de moins d'un an indiquant la non contre-indication de la pratique du longe côte en compétition. Seuls les originaux ou les photocopies (certifiées conformes et signées par le coureur) sont acceptés.

La médicalisation et la sécurité de l'épreuve seront assurées par l'organisateur.

4.6 Enregistrement des coureurs

Les dossiers d'inscription ne seront valides et le participant définitivement enregistré que s'ils sont complets et réceptionnés par l'organisation dans les délais suivants :

- Pour le transfert du dossier par voie postale : jusqu'au 16 août 2016 (cachet de la poste faisant foi)
- Pour l'enregistrement en ligne sur le site internet de la manifestation jusqu'au 20 août 2016 minuit

Est considéré complet le dossier comprenant la fiche d'inscription avec toutes les mentions obligatoires, l'original du certificat médical ou sa copie (si transmission via internet) ou la copie de la licence fédérale FFRP, le règlement du droit de participation par chèque ou espèce.

A défaut, les dossiers sont considérés comme incomplets et les participants non enregistrés.

Un complément de droit de 2 euros sera dû pour tout participant non enregistré à la date du 18 août 2016 minuit.

4.7 Limitation des places

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée et sont limitées à 150 personnes pour l'ensemble des épreuves de longe côte.

4.8 Droits de participation

Pour participer à la manifestation chaque longeur doit acquitter un droit d'inscription, par épreuve, dont le montant est fixé comme suit :

- Longe Côte 100 m : 10 €
- Longe Côte 500 m : 10 €

- Longe Côte 1000 m : 10 €

Pour les inscriptions et confirmation ayant lieu après le 18 août 2016 minuit, un droit supplémentaire de 2 euros sera demandé par inscription.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

4.9 Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer au village de la manifestation à Saint-Laurent sur Mer

- Le samedi 20 août 2016 de 8h00 à 8h30

4.10 Port du dossard

Le port du dossard est obligatoire sur la poitrine ou la taille, et ne peut en aucune manière que ce soit être modifié, réduit de taille, partiellement visible.

4.11 Ravitaillement

Les participants aux épreuves de longe côte évoluent en autosuffisance notamment en ce qui concerne les ravitaillements solides et liquides. L'organisateur met à leur disposition un dispositif de ravitaillement solide et liquide à l'arrivée.

4.12 Chronométrage

Le chronométrage sera effectué de façon électronique si l'état de la mer le permet.

4.13 Classements et résultats

Concernant les épreuves sélectives, seuls les 8 premiers de chaque catégorie seront qualifiés en finale.

Pour le classement final, les trois premiers participants de chaque catégorie en distinguant hommes et femmes seront récompensés.

Un lot sera remis à chaque participant.

5. La Marche Nordique

5.1 Présentation des épreuves

Les épreuves de marche nordique, inspirées du règlement, se déroulent sur la plage deux parcours de 7 et 14 kms avec départ et arrivée face au monument des « Braves » de Saint Laurent sur Mer (14 – Calvados). Les deux épreuves sont des épreuves solos.

Le rassemblement des coureurs aura lieu au village de la manifestation de Saint Laurent sur Mer. Toutes les informations concernant la manifestation notamment le présent règlement et les cartes des épreuves seront affichées au PC Course à Saint-Laurent sur Mer.

5.2 Catégorie d'âge des participants

- Marche Nordique 7 kms : à partir des cadets (nés en 2000 et avant)
- Marche Nordique 14 kms : à partir des cadets (nés en 2000 et avant)

5.3 Parcours

L'épreuve Marche Nordique 7 kms est une boucle dont les bouées de virage sont distantes de 3,5 kms. L'épreuve Marche Nordique 14 kms est une boucle dont les bouées de virage sont distantes de 3,5 kms effectuée 2 fois.

La boucle de pénalité de 200 m s'effectuera par le contournement du Monument « Les Braves ».

5.4 Programme horaire

Tous les départs et arrivées seront donnés face au monument « Les Braves » à Saint Laurent sur mer (14 - Calvados) :

- Départ de la Marche Nordique 7 kms : samedi 20 août 2016 à 14h15
- Départ de la Marche Nordique 14 kms : samedi 20 août 2016 à 14h30

5.5 Conformité médicale

Chaque concurrent à l'épreuve de Marche Nordique 14 kms devra fournir un certificat médical de moins d'un an indiquant la non contre-indication de la pratique de la Marche Nordique en compétition. Seuls les originaux ou les photocopies (certifiées conformes et signées par le coureur) sont acceptés. Tous les coureurs possédant une licence sportive à jour à un club affilié à la FFA ou FFRP n'auront pas besoin de présenter un certificat médical : ils fourniront une photocopie de leur licence.

La médicalisation et la sécurité de l'épreuve seront assurées par l'organisateur.

5.6 Enregistrement des marcheurs nordiques

Les dossiers d'inscription ne seront valides et le participant définitivement enregistré que s'ils sont complets et réceptionnés par l'organisation dans les délais suivants :

- Pour le transfert du dossier par voie postale : jusqu'au 17 août 2016 (cachet de la poste faisant foi)
- Pour l'enregistrement en ligne sur le site internet de la manifestation jusqu'au 19 août 2016 minuit

Est considéré complet le dossier comprenant la fiche d'inscription avec toutes les mentions obligatoires et le règlement du droit de participation par chèque ou espèce. Pour les participants à la Marche Normandie 14 kms, le dossier du concurrent devra également inclure l'original du certificat médical ou sa copie (si transmission via internet) ou la copie de la licence fédérale FFRP ou FFA.

A défaut, les dossiers sont considérés comme incomplets et les participants non enregistrés.

Un complément de droit de 2 euros sera dû pour tout participant non enregistré à la date du 19 août 2015 minuit.

Une inscription sur place pour les marcheurs nordiques sera possible le samedi 22 août 2015, sous réserve de places disponibles, moyennant le droit de 2 euros complémentaires.

5.7 Limitation des places

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée et sont limitées à 100 personnes pour l'ensemble des épreuves de marche nordique.

5.8 Droits de participation

Pour participer à la manifestation chaque marcheur nordique doit acquitter un droit d'inscription dont le montant est fixé comme suit :

- Marche Nordique 7 kms : 10 €
- Marche Nordique 14 kms : 10 €

Pour les inscriptions et confirmation ayant lieu après le 19 août 2016 minuit, un droit supplémentaire de 2 euros sera demandé par inscription.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

5.9 Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer au village de la manifestation à Saint-Laurent sur Mer

- Le samedi 20 août 2016 de 14h00 à 17h00

5.10 Port du dossard

Le port du dossard est obligatoire sur la poitrine ou la taille, et ne peut en aucune manière que ce soit être modifié, réduit de taille, partiellement visible.

5.11 Ravitaillement

Les participants aux épreuves de marche nordique évoluent en autosuffisance notamment en ce qui concerne les ravitaillements solides et liquides. L'organisateur met à leur disposition un dispositif de ravitaillement solide et liquide à l'arrivée.

5.12 Chronométrage

Le chronométrage sera effectué de façon électronique.

5.13 Classements et résultats

Les épreuves de marche nordique ne comprennent pas d'épreuves sélectives.

Pour chaque épreuve, seront classés les trois premiers participants au scratch général, les trois premiers participants hommes et trois premières participantes femmes.

Un lot sera remis à chaque participant.

6. Le Fat Bike / Vtt

Les épreuves Fat Bike / Vtt se déroulent sur sentiers, chemins, plage et vélo route balisés, sur trois parcours de 15, 30 et 45 kms avec départ et arrivée face au monument des « Braves » de Saint Laurent sur Mer (14 – Calvados).

Les distances pourront varier en fonction de contraintes organisationnelles liées à l'usage des chemins et sentiers empruntés. Le rassemblement des randonneurs aura lieu au village de la manifestation de Saint Laurent sur Mer. Toutes les informations concernant la manifestation notamment le présent règlement et les cartes des parcours seront affichées au PC Course à Saint-Laurent sur Mer.

6.1 Catégorie d'âge des participants

Les épreuves Fat Bike / Vtt sont ouvertes à toutes les catégories d'âge. Chaque cycliste mineur devra présenter une autorisation parentale pour participer.

6.2 Parcours

Les parcours sont constitués d'espaces de sable sur la plage, de chemins de randonnées, de chemins de terre en plaine et sous-bois, de traversées d'ouvrage d'art (ponts / passerelles /escaliers), de passages le long de petits ruisseaux et de bâches d'eaux sur la plage, de traversées de champs et quelques chemins, ou traversées de routes à revêtement bitumineux.

6.3 Programme horaire

Tous les départs et arrivées seront donnés face au monument « Les Braves » à Saint Laurent sur mer (14 - Calvados) :

- Départ de la Rando Fat Bike / Vtt 30 kms : samedi 20 août 2016 à 09h00
- Départ de la Rando Fat Bike / Vtt 45 kms : samedi 20 août 2016 à 09h00
- Départ de la Rando Fat Bike 15 kms : samedi 20 août 2016 à 07h00
- Les participants de la rando de 15 kms peuvent participer ensuite aux autres randonnées.

Un décalage des horaires de départ est possible jusqu'au dernier moment en fonction de la marée et de la hauteur d'eau afin de pouvoir permettre le passage des randonneurs sur la plage lors des départs.

6.4 Enregistrement des cyclistes

Les dossiers d'inscription ne seront valides et le participant définitivement enregistré que s'ils sont complets et réceptionnés par l'organisation dans les délais suivants :

- Pour le transfert du dossier par voie postale : jusqu'au 16 août 2016 (cachet de la poste faisant foi)
- Pour l'enregistrement en ligne sur le site internet de la manifestation jusqu'au 20 août 2016 minuit

Est considéré complet le dossier comprenant la fiche d'inscription avec toutes les mentions obligatoires et le règlement du droit de participation par chèque ou espèce.

A défaut, les dossiers sont considérés comme incomplets et les participants non enregistrés. Ces derniers devront compléter leur dossier au plus tard le samedi 20 août 2016 de 06h 30 à 08h30 sur le village de la manifestation à Saint Laurent sur Mer (Calvados - 14).

6.5 Limitation des places

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée et sont limitées à 300 personnes pour l'ensemble des randonnées cyclistes.

6.6 Droits de participation

Pour participer à la manifestation chaque cycliste doit acquitter un droit d'inscription dont le montant est fixé comme suit :

- Randonnée 15 kms : 10€ (comprenant un lot + ravitaillements)
- Randonnée 30 kms : 10 € (comprenant un lot + ravitaillements)
- Randonnée 45 kms : 10 € (comprenant un lot + ravitaillements)

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

6.7 Ravitaillement

L'organisateur met à la disposition des participants un dispositif de ravitaillement solide et liquide intermédiaire ainsi qu'à l'arrivée.

6.8 Classements et résultats

Les randonnées Fat Bike / VTT ne sont pas chronométrées et ne font pas l'objet d'un classement. Un lot sera remis à chaque participant.

7. Le Sea Running

7.1 Présentation des épreuves

« Omaha Beach Outdoor » réunit 2 épreuves chronométrées de Sea Running, discipline novatrice de course à pied se déroulant dans l'eau. Il est formellement interdit de marcher.

7.2 Catégorie d'âge des participants

- Sea Running 100 m : à partir des juniors (nés en 2000 et avant)
- Sea Running 500 m : à partir des juniors (nés en 2000 et avant)

7.3 Parcours

L'épreuve Sea Running 100 m est une boucle dont les bouées de virage sont distantes de 50 m.
L'épreuve de Sea Running est une boucle dont les bouées de virage sont distantes de 250 m, à effectuer une seule fois.

7.4 Programme horaire

Tous les départs et arrivées seront donnés face au monument « Les Braves » à Saint Laurent sur mer (14 - Calvados) :

- Sea Running 100 m : 12h00
- Sea Running 500 m : 12h30

7.5 Conformité médicale

Chaque concurrent aux épreuves de Sea Running devra fournir un certificat médical de moins d'un an indiquant la non contre-indication à la pratique dans laquelle ils sont initialement inscrits. Seuls les originaux ou les photocopies (certifiées conformes et signées par le coureur) sont acceptés.

La médicalisation et la sécurité de l'épreuve seront assurées par l'organisateur.

7.6 Enregistrement des coureurs

La participation au Sea Running est réservée aux participants des autres disciplines d'Omaha Beach Outdoor. Les inscriptions sont à faire en même temps que celle de la discipline principale pratiquée.

7.7 Limitation des places

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée et sont limitées à 50 personnes pour l'ensemble des épreuves de Sea Running.

7.8 Droits de participation

Pour participer à la manifestation chaque participant doit acquitter un droit d'inscription, par épreuve, dont le montant est fixé comme suit :

- Sea Running 100 m : 1 €
- Sea Running 500 m : 1 €

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

7.9 Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer au village de la manifestation à Saint-Laurent sur Mer

- Le samedi 20 août 2016 entre 08h00 et 12h00

7.10 Port du dossard

Le port du dossard est obligatoire sur la poitrine ou la taille, et ne peut en aucune manière que ce soit être modifié, réduit de taille, partiellement visible.

7.11 Ravitaillement

Les participants aux épreuves de Sea Running évoluent en autosuffisance notamment en ce qui concerne les ravitaillements solides et liquides.

7.12 Chronométrage

Le chronométrage sera effectué de façon électronique si l'état de la mer le permet.

7.13 Classements et résultats

Pour le classement final, les trois premiers participants de chaque catégorie en distinguant hommes et femmes seront récompensés.

Règlement établi le 10 janvier 2016